



Règlement Canadaward

a) Règles générales

- Le Canadaward peut être attribué à tout radioamateur ayant soumis des preuves suffisantes à RAC démontrant qu'une communication bidirectionnelle a été établie avec d'autres stations amateurs dans chaque province et territoire du Canada.
- Tous les contacts doivent avoir été faits après le 1er juillet 1977.
- Tous les contacts doivent avoir été établis à partir de la même entité DXCC.
- Des contacts établis par le même demandeur utilisant des indicatifs d'appel différents sont permis, mais une preuve est requise pour démontrer que celui-ci était le détenteur de l'indicatif d'appel au moment où le contact a été réalisé.
- Les contacts réalisés avec des stations utilisant le préfixe VE0 ne comptent pas pour l'attribution de ce diplôme.
- Les contacts réalisés par l'entremise de stations répétitrices ne comptent pas pour l'attribution de ce diplôme.

b) Mentions de mode

1) Mixte

- Les contacts peuvent être établis en utilisant n'importe quel mode.

2) Phonie

- Les contacts doivent être établis en utilisant la radiotéléphonie. La phonie numérique compte pour cette catégorie.

3) Code morse (CW)

- Les contacts doivent être établis en utilisant le code morse.

4) Numérique

- Les contacts doivent être établis en utilisant les modes numériques, peu importe la combinaison. La phonie numérique compte pour la catégorie Phonie.

c) Mentions de bande

1) Base

-Les contacts peuvent être établis en utilisant n'importe quelle bande.

2) Bande unique

- Les contacts doivent être établis sur la même bande de fréquences. Une mention est disponible pour chaque bande amateur autorisée par la loi.

13) Satellite

-Les contacts doivent être établis en utilisant des satellites.

e) Demande

-Le demandeur doit remplir et soumettre au directeur des diplômes RAC le formulaire de demande du Canadaward. La demande contiendra la liste des stations contactées, ainsi qu'une indication de la méthode de confirmation utilisée.

-Les méthodes de confirmation acceptables pour les contacts sont:

1) Cartes QSL papier

-Les cartes QSL papier doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

2) Logbook of the World

-Les confirmations LoTW doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

3) eqsl.cc

-Les confirmations eqsl.cc doivent parvenir de stations ayant le statut « *Authenticity Guaranteed* » sur cette plateforme.

-Les confirmations eqsl.cc doivent indiquer clairement la date, l'heure, la fréquence ou la bande, le mode du QSO ainsi que la province ou territoire de la station contactée.

-N'envoyez pas de cartes QSL, de scans de cartes ou de captures d'écran LoTW ou eqsl.cc.

-La demande doit être signée par deux autres radio amateurs n'ayant pas de lien de parenté avec le demandeur, certifiant qu'ils ont vérifié que l'information figurant sur les cartes et toute autre information sur la demande est véridique et que le demandeur est en possession desdites cartes.

-Le directeur des diplômes RAC peut demander des preuves supplémentaires au demandeur à tout moment lors de l'examen de la demande. Les preuves peuvent se présenter sous la forme d'une numérisation de carte QSL ou d'un capture d'écran LoTW ou eqsl.cc.

f) Diplômes

-Les diplômes sont disponibles sous la forme d'un fichier PDF envoyé par courriel, ou d'un certificat papier envoyé par la poste.

-Les diplômes seront numérotés et signés par le directeur des diplômes RAC. Les diplômes en format PDF seront aussi signés numériquement.

-Les diplômes porteront mention des modes et bandes pertinents.

g) Frais

-Pour les diplômes en format PDF, les frais sont de 5 CAD pour les stations canadiennes, et de 5 CAD pour les stations DX. Ces frais sont modifiables à tout moment.

-Pour les diplômes papier, les frais sont de 10 CAD pour les stations canadiennes, et de 15 CAD pour les stations DX. Ces frais sont modifiables à tout moment.

h) Publication

-Le nom des récipiendaires des diplômes sera périodiquement publié dans la revue « The Canadian Amateur » et sera accessible sur le site web de RAC.

Dernière mise à jour le 15 septembre 2023.

Pour toute question sur les règlements, veuillez contacter le directeur des diplômes RAC à awards@rac.ca